

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

DE LA WILAYA DE JIJEL

NIF : 410006000018028

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, La Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Jijel informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre ouvert N°02 avec exigence de capacités minimales après infructuosité paru le 13/07/2026 dans le quotidien « ENASR » en langue Arabe et le quotidien « Les échos de l'est » en langue française et dans la presse électronique en langues arabe et français le 14/07/2026, relatif à la réalisation du projet :

Lot 03 : Suivi technique du Projet Alimentation en eau potable des localités ELKASSAF-TASKIF (Commune EL-MILIA)

Lot 04 : Suivi technique du Projet Alimentation en eau potable des localités (Beni Hey-EL-AKBIA-DJARAWNA-BOULAHMEM-AGHEDOU-GHAR DIBA) (Commune Sidi Maarouf)

Rentrant dans le cadre de l'opération Travaux de raccordement aval des communes à partir du barrage boussiaba 4ème tranche (El Milia, Ouled Yahia, Settara Guebala, Sidi Maarouf et Ouled Rabeh (w.Jijel) .

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement Comme suit :

LOT	Bureaux d'études	Note Tech /100	Délai Mois	Montant(TTC) (DA)	Observation
LOT 03	BET BEPHA	95	08	3 491 460,00	Moins disant et Qualifié techniquement
LOT 04	BET ZINE IBRAHIM	90.33	14	6 723 500 ,00	Moins disant et Qualifié techniquement

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics

de la wilaya dans un délai de (10) jours après la date de parution de l'avis d'attribution dans la presse nationale ou le BOMOP.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures sont invités à se présenter à la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya au plus tard trois (03) jours après la publication de l'attribution provisoire du marché.